



**1^{ère} Réunion des membres du Comité de Pilotage
du projet éolien porté par VALOREM
le mercredi 30 juin 2021**

Les membres du Comité de Pilotage (Copil) se sont réunis, pour la première fois, ce mercredi 30 juin 2021, afin d'entendre la présentation actualisée du projet éolien porté par l'équipe de VALOREM et échanger.

Étaient présents : Serge Villoteau, Pierrette Marmasse, Ludovic Venot, Denis Couret, Thierry Moreau, Arnaud Rabier, Alain Guédou, Emile Rouleau et Philippe Venard.

Invité : Thierry Haas, Chef de l'agence VALOREM à Nantes.

Absents : Philippe Gaconnet, Nathalie Prévost et Cyrille Caumont.

COMPTE RENDU

Monsieur Philippe Venard (PV), proposé par l'équipe municipale de Cravant comme animateur des réunions du Copil, accepte la mission et commence l'animation de la réunion.

La réunion a débuté à 18H00 et s'est terminée à 20H00. Durée 120 minutes.

Monsieur le Maire, Serge Villoteau (SV) prend la parole pour introduire la réunion et remercie l'équipe de VALOREM pour son déplacement.

PV attire l'attention sur un certain nombre de points :

- les horaires de début et de fin de séance seront respectés lors de chaque réunion,
- il fait signer la feuille d'émargements,
- il remet 2 documents portant sur la philosophie du débat démocratique (annexe 1), et les règles de fonctionnement d'une réunion (annexe 2),
- toutes les questions peuvent être posées,
- les membres du Copil acceptent de lui confier la rédaction du compte rendu.
- Le compte rendu sera transmis aux membres du Copil pour compléter, vérifier et relire le contenu.
- les compléments souhaités par les membres seront apportés et le compte rendu sera à nouveau envoyé aux membres du Copil pour validation définitive.



- le compte rendu ainsi validé sera transmis à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal.

La parole est donnée à l'équipe de VALOREM représentée par Monsieur Emile Rouleau (ER), Chef de projet et membre titulaire du Copil, et Monsieur Thierry Haas (TH), Chef d'agence.

TH propose de faire un tour de table afin que chacun se présente.

TH travaille dans l'éolien depuis 14 ans. Il est actuellement le Chef de l'Agence VALOREM à Nantes. Il met en avant l'importance dans la communication avec les élus, le copil, les citoyens etc...et dans la transmission des informations au niveau local.

ER est le chef de projet éolien en charge du projet sur Cravant. C'est l'interlocuteur VALOREM que l'on peut contacter. Vous pouvez le joindre individuellement et directement par :

- Mail : emile.rouleau@valorem-energies.com
- Portable : 0620253729
- Bureau : 0252332162

Monsieur Denis Couret (DC) est un citoyen de Cravant et habite le hameau de Cernay. Il est agriculteur et a suivi le premier projet VALOREM des années 2000 car une éolienne devait être érigée sur une de ses parcelles.

Madame Pierrette Marmasse (PM) est conseillère municipale de Cravant et habite le hameau de Cernay.

Monsieur Thierry Moreau (TM) est conseiller municipal de Cravant. Il est agriculteur et plusieurs de ses parcelles pourraient être éligibles à l'installation des éoliennes.

Monsieur Ludovic Venot (LV) est conseiller municipal et riverain des éoliennes.

Monsieur Alain Guédou (AG) est un citoyen de Cravant et exerce la profession de garagiste. Il habite le hameau de Cernay et sera proche des éoliennes.

Monsieur Serge Villoteau (SV) est le Maire de Cravant. Il n'a pas connu le premier projet éolien des années 2000. Il souhaite suivre ce projet et son développement, la décision finale restant dans les mains des citoyens de Cravant lors de l'enquête publique.

Monsieur Philippe Venard (PV) est conseiller municipal élu en 2020. Il habite le hameau de Châtre depuis 2017. Il a travaillé pendant 30 ans dans l'industrie pharmaceutique et est retraité. Il met en avant l'importance des choix que les Elus, (localement et nationalement), et les citoyens devront faire en matière de production électrique (annexe 3, extrait du compte rendu effectué lors de la réunion informelle des membres du Conseil Municipal du samedi 30 janvier 2021 sur ce thème).

Monsieur Arnaud Rabier (AR) (arrivé à 18H10) est un citoyen de Cravant depuis un an. Il estime que le projet vaut la peine d'être étudié et que la production électrique fait face à une demande continue. Il s'interroge aussi sur le devenir de la commune.



TH remercie les membres du Copil pour ces présentations.

TH présente le groupe VALOREM :

Le groupe est présent dans les énergies renouvelables depuis 27 ans et cela en fait un des plus anciens groupes.

En 1994, création d'un bureau d'études qui développe des projets.

En 2000, volonté de l'Etat de favoriser le développement du renouvelable.

Rôle du développeur :

- Faire les études et obtenir les autorisations à construire
- Revendre des autorisations à construire
- Capacité à construire
- Capacité à exploiter

Afin de maîtriser la totalité des projets, en 2007, une levée de fonds permet de constituer un capital qui permet la constitution de 3 pôles d'expertise :

- VALOREM qui sera le développeur,
- VALREA qui s'occupera de la construction,
- VALEM qui se chargera de l'exploitation et de la maintenance des machines pendant la durée du contrat soit 30 ans.

Le siège social se situe à Bordeaux mais il existe maintenant des agences ou des centres de maintenance un peu partout en France.

La puissance installée en France est de 510 MW dont 380 MW dans l'éolien, 118 MW dans le solaire et le reste dans l'hydraulique.

La philosophie de la démarche de VALOREM : Communication et concertation.

Le groupe est le plus gros des acteurs indépendants .

Volonté de permettre les investissements locaux dans les projets en offrant des conditions de financement participatif aux particuliers, sociétés d'économie mixte, les coopératives agriculteurs, les habitants de la commune ou de la Communauté de communes etc...

Insertion : Dans les contrats signés lors de la construction des éoliennes, des clauses d'insertion permettent d'aider au retour à l'emploi.

Développement d'offre locale d'énergie verte en passant par des fournisseurs d'électricité qui peuvent proposer aux habitants des tarifs préférentiels et inférieurs à ceux d'EDF pour les habitants de notre commune (Exemple du parc photovoltaïque de Mézières lez Cléry).

Accompagnement auprès des enfants de nos écoles afin d'expliquer les enjeux. Réflexion sur la mise en place de projets de rénovations énergétiques pour notre commune

ER et TH débutent la présentation du projet en projetant des informations sur le projet.

Le projet éolien à Cravant

Les études sur le gisement : Mât de mesure. Les études effectuées en 2000 montraient un bon gisement de vent mais ces études sont à refaire.



Le raccordement électrique : Le poste source se trouve à 8 km et la capacité d'accueil est valide.

L'implantation des éoliennes n'est pas possible partout en France : Des zones aéronautiques militaires, des zones protégées, certains paysages, la proximité avec certains monuments, ou zones classées (Unesco, Natura 2000, etc...) peuvent interdire toutes les installations.

L'acceptabilité des projets repose sur les exploitants agricoles, les propriétaires des terrains, les propriétaires qui auront un survol des pales, les propriétaires qui auront un passage de câbles électriques sous leur parcelle, les riverains, les municipalités, les citoyens d'où la nécessaire communication et la transparence dans les informations. Les accords obtenus à l'époque seront caduques en 2025.

En 2021, le périmètre de non-construction à moins de 500 mètres des habitations est imposé par la Loi.

Le premier projet s'était heurté aux contraintes imposées par les radars des militaires de Bricy et de Châteaudun. Avec le projet de fermeture de l'activité militaire sur Châteaudun, le projet pourrait être validé par le ministère de la défense.

Le parc de Villermain est autorisé, et donc l'implantation des éoliennes sur Cravant devra prendre en compte des règles de positionnement et d'espacements.

Canalisation de gaz, monuments classés, sites archéologiques, réseaux d'eau souterraine, sont à prendre en compte.

Le secteur choisi actuellement est celui que permettrait le mieux de s'affranchir de ces contraintes mais les différentes expertises devront le valider.

Les étapes à retenir :

- Juillet 2021 à juillet 2022 : Lancement des études, expertises en interne chez VALOREM ou en externe avec des entreprises expertes.
- Janvier 2023 : Instruction du dossier auprès des services de l'Etat.
- Octobre 2023 : Enquête publique.
- Décembre 2023/début 2024 : Avis de l'enquête publique.
- En 2025 : Recherche du financement
- En 2026 : Phase de construction.

Philosophie du Copil

Les membres du Copil effectuent le suivi des études, questionnent et aident à la décision.

Informé

Répondre

Décider

Le Copil n'a pas à être pour ou contre le projet.

Il doit permettre de mettre à la disposition du Conseil Municipal et des citoyens les éléments objectifs permettant un vote éclairé.

PV dit avoir préparé un document (annexe 4)

Les réunions du Copil ont pour but de favoriser les échanges.

Des ateliers dédiés pourront être mis en place.

Visite d'un ou plusieurs parcs éoliens en fonctionnement.

Le Copil pourra recevoir le résultat des études menées mais aussi rencontrer les experts.

Le Copil pourra aussi travailler sur les mesures d'accompagnement.

Le Copil est constitué de 8 membres titulaires et de 4 suppléants.

Les réunions pourront se tenir tous les 4 à 6 mois.

Réunion de coordination avec les experts.

Des réunions exceptionnelles pourront avoir lieu.

Phase d'échanges des membres du Copil

DC demande si des différences existent entre le projet des années 2000 et celui de 2021.

TH répond que pour la flore et la faune il n'existe pas de changement. Les machines de l'époque étaient plus bruyantes que celles installées actuellement. Les normes en termes de décibels de jour et nuit sont plus contraignantes. Les machines actuelles étant pilotables à distance, il est possible de les arrêter ou de les ralentir. Un travail plus important sera effectué du fait du classement UNESCO.

DC demande si investir dans des études nombreuses sans savoir si le projet sera accepté par les citoyens ou l'Etat ne représente-il pas un risque ?

TH répond que le Conseil Municipal a donné son autorisation pour la réalisation des études de faisabilité et que VALOREM détient des accords avec des agriculteurs. Le travail consistera à fournir un projet détaillé et complet aux citoyens et à l'Etat. Effectivement, c'est un risque.

PV donne l'exemple d'un magasin où le propriétaire investit son argent dans le fonds de commerce, le stock, le personnel, les charges sans savoir si les clients seront au rendez-vous.

Il prend aussi l'exemple de l'Industrie Pharmaceutique où les investissements en recherche et développement sont énormes et où les risques de pertes considérables existent...

Quelqu'un parle de la contrainte radar.

TH répond que le premier projet éolien a été contraint par ce sujet des radars.

La zone prohibée des 20 km existe toujours.

La zone tolérée, entre 20 et 30 km, sous conditions peut être autorisée, notamment en respectant un angle de 5° entre 2 parcs éoliens et à condition que la surface du parc s'inscrive dans un angle de 1,5°.

AR pose la question de ce qui se passe après les 30 km.

TH répond que les contraintes sont faibles.

AG attire l'attention sur le développement important des activités aéronautiques de Bricy.

TH répond qu'il existe des règles nationales concernant les activités aériennes nationales et que le projet éolien sera en conformité avec ces règles.

AG dit que les éoliennes seront à peu près au même endroit que le premier projet.
TH répond que oui, mais la règle des 500 mètres est maintenant obligatoire et que les alignements des éoliennes sont plus contraignants.

Au sujet des implantations, beaucoup d'études sont menées : Paysagères, chauve-souris, oiseaux, vols migratoires, vent, archéologie, acoustique, etc..
Des photomontages sont réalisés en divers points de la commune et des rives de la Loire (UNESCO) en hiver.

AR pose la question de la puissance installée.
TH répond que la puissance dépend de nombreux critères : Taille des éoliennes et de la puissance unitaire (de 2 à 4 MW), nombre d'éoliennes. Les choix machines (marque, modèle) sont la responsabilité technique du porteur de projet. Le nombre et la position font partie du débat. Les résultats des études peuvent faire varier le nombre des machines. De toute façon la taille du territoire ne pourra pas accueillir beaucoup d'éoliennes.

AR pose la question du plan de communication auprès des citoyens.
TH dit qu'il est possible de tenir des réunions publiques mais c'est difficile car les contraintes sanitaires limitent les regroupements.
Il est possible d'organiser des permanences en mairie.
Une lettre d'information peut être diffusée.
Un blog peut être créé afin d'informer.

PV rappelle aussi l'importance de faire des visites de parcs, mais surtout d'effectuer des rencontres avec les élus et les citoyens riverains des éoliennes.

AG parle de la visite qu'il avait effectuée en car avec des membres de notre commune.
Mais c'était un parc privé sans riverains.

AG demande quels sont les avantages pour la commune ?
TH avance les retombées fiscales qui seront précisées grossièrement prochainement, la possibilité d'un financement participatif local et les mesures d'accompagnement.

Chronologie prévisionnelle du projet éolien :

- Février 2021 : Présentation du projet éolien aux membres du Conseil Municipal
- Mars 2021 : Le Conseil Municipal décide d'autoriser les études de faisabilité visant à instruire le projet et demande la création d'un Comité de Pilotage.
- Mai 2021 : Visio conférence avec le Pôle ENR45 (Ademe/Dréal/Préfecture, etc).
- Juin 2021 : Prise en compte par VALOREM des recommandations du Pôle ENR45.
- 30 juin 2021 : 1ere réunion du Copil
- Nov 2021 : Début des études
- Février 2022 : Début des études acoustiques
- Juillet 2022 : Réunion de coordination sur implantation des éoliennes
- Septembre 2022 : Présentation et validation de l'implantation.
- Décembre 2022 : Envoi de la demande d'exploitation vers les différents services spécialisés de l'Etat

AR demande qui sont les experts qui procèdent aux études ?

TH répond que ce sont des sociétés externes à VALOREM pour les études sur les oiseaux, l'acoustique dans les maisons, etc... Ce sont les services en interne qui gèrent l'énergie et les mesures du vent.

LV demande quand débutent les études ?

TH précise qu'elles pourraient débuter dès juillet 2021

DC demande à quelle date le Copil obtiendra le résultat des études.

TH évalue le retour des expertises demandées vers novembre 2021.

DC propose une visite sur le site d'implantation pour se rendre compte de la situation en novembre 2021.

TH répond pourquoi pas ? Bien que la période pourrait être pluvieuse.

Une visite de sites éoliens en fonctionnement pourrait avoir lieu en en avril mai 2022. Les sites éoliens de VALOREM d'Angerville dans le 91 et Dampierre dans le Cher sont envisagés.

Le mât de mesure pourrait être installé en février 2022.

Le plan de communication pourrait avoir lieu dernier trimestre 2021 début 2022.

Les retombées fiscales pourraient être présentées en février 2022

Le principe du financement participatif local pourrait être présenté et les mesures d'accompagnement sont à envisager en février 2022.

Des personnes (élus et citoyens) de Mézières Lez Cléry pourraient venir raconter leur expérience suite à l'implantation du parc photovoltaïque.

Après discussion, les membres du Copil optent pour une réunion en octobre 2021 pour faire la sortie sur le site de Cravant, échanger sur les résultats partiels des études, et travailler la lettre d'information.

TH fait la synthèse du projet de calendrier prévisionnel :

- Octobre 2021 : Visite du site envisagé de Cravant. Moyens de communication.
- Novembre 2021 : Etudes environnement – Structuration du plan de communication
- Février 2022 : Informations sur les retombées locales, fiscales, le financement local et les mesures d'accompagnement. Mise en action du plan de communication (Permanence en mairie, réunion publique, lettre d'information, Blog ou autres).
- Mars 2022 : Paysage / Photomontage
- Avril/mai 2022 : Visites de sites éoliens actifs, élus et riverains locaux.
- Juillet 2022 : Implantation des éoliennes : Nombre et position

TH termine son intervention en précisant qu'il nous enverra des exemples de lettres d'information et de blogs afin de nous donner des pistes sur ce que l'on souhaiterait mettre en œuvre au sein de notre commune afin de permettre la circulation de l'information auprès de tous, élus, citoyens, autres collectivités et services de l'Etat.

PV conclut la réunion à 20H00 en remerciant les participants et les deux intervenants.

Annexe 1

CHARTRE du DEBAT DEMOCRATIQUE

Chaque participant atteste de sa pleine et entière adhésion aux valeurs républicaines et aux règles du débat démocratique, et s'engage à :

- respecter les autres participants et leurs opinions, mêmes si elles sont différentes des siennes
- contribuer au grand débat avec des propositions et des arguments
- n'exprimer, diffuser, ou partager aucun contenu offensant ou contraire à la loi
- ne diffuser aucune information volontairement erronée, tronquée ou hors sujet
- ne diffuser aucun message à vocation publicitaire, promotionnelle, pornographique ou commerciale
- éviter tout prosélytisme
- ne pas porter atteinte à autrui, c'est-à-dire attaquer une personne ou un groupe de personnes en raison de leurs caractéristiques propres
- ne tenir aucun propos injurieux, grossier, diffamatoire, irrespectueux, agressif, violent, raciste, xénophobe, homophobe, sexiste, ou faisant l'apologie des crimes de guerre
- ne pas renvoyer vers des sites, médias ou supports dont la teneur ne respecterait pas la présente charte.

En cas de violation grave ou répétée de la Charte, le participant à un débat est susceptible d'être exclu du débat par l'animateur ou le représentant de l'ordre public

Annexe 2 :

LES REGLES PRATIQUES DU DEBAT

Chaque participant, présent dans cette salle,
accepte les règles suivantes, et s'engage à :

- respecter les horaires de début et de fin de réunion
- lever la main afin d'avoir la parole
- s'exprimer de façon calme
- s'exprimer de façon courte, inférieure à 2 minutes par intervention
- respecter les autres participants en les laissant s'exprimer
- ne pas couper la parole à celui qui s'exprime
- faire preuve d'esprit d'ouverture et accepter les autres sons de cloche
- apporter des propositions et des arguments par voie orale et/ou écrite

Elus, décideurs publics (éventuellement présents) doivent adopter une posture d'écoute vis-à-vis des propos tenus.

Annexe 3:

« Notre pays est, avec l'Allemagne, un des grands consommateurs et producteur d'électricité Europe. Le changement climatique existe selon les spécialistes du climat et oblige à un changement considérable dans la consommation de nos énergies. Après 100 ans de domination des énergies fossiles, charbon, lignite, fuel, gas-oil, essence, gaz...un glissement progressif d'effectue en direction de l'électricité d'origine renouvelable.



Les EnR, (énergies renouvelables), dites « vertes » qui permettent de baisser le bilan carbone, ont pour nom, hydraulique, solaire, biomasse, biogaz, éolien... et l'uranium !

La France a choisi de sortir progressivement du nucléaire selon la TECV, Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015.

[LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

La volonté d'aller vers le tout électrique pour les usines, les bâtiments collectifs, les maisons individuelles, les moyens de transports (voiture, camion, train, avion, bateau...) oblige à une refonte de notre production, sans oublier nos lumières, nos appareils électriques plus nombreux (téléphone, tablette, télévision, ordinateur, box, internet, objets connectés...).

Certains pays ont déjà fait des choix : L'Italie, la Suisse, et l'Allemagne ont tourné la page du nucléaire. En France, depuis les années 1970, l'énergie nucléaire reste la plus importante source de production électrique.

Dans la TECV, il est inscrit une réduction de 75% à 50% d'ici 2025. Objectif atteignable ?

D'autre part, il se pose l'énorme problème de la perte de compétence et de crédibilité internationale pour Areva, EDF et les sous-traitants, sous le regard de grandes nations qui développent le nucléaire, Chine, Asie, USA, Grande Bretagne, etc...

Comment faire admettre la France comme leader mondial dans le nucléaire civil, si nous supprimons le nucléaire dans le pays ?

Et que faire des 200.0000 salariés liés au nucléaire français ?

Le SER (Syndicat des Energies Renouvelables) affiche 100.000 emplois directs ou indirects qui pourraient passer à 200.000 en 2023/2025 et 800.000 de plus en 2050 en cas de passage aux 100% énergies renouvelables !

Le renouvellement du parc nucléaire pourrait représenter une facture de 500 milliards soit l'équivalent de la mise en place 100% renouvelable, selon certains experts.

L'énergie verte produite en excès, à certaines périodes de l'année, pourrait alimenter des micro-usines locales qui fabriqueraient de l'hydrogène par électrolyse de l'eau, stockée sous forme de gaz.

L'hydrogène ainsi fabriqué pourrait servir à générer de l'électricité via des piles à combustible (pour les moyens de transport), ou être utilisée en mélange avec le gaz naturel pour le chauffage.

Alors quels seront nos choix ? Un mixage intelligent des énergies ? (Je suis de cet avis)

Un développement « réaliste » des programmes d'énergies renouvelables ?

La poursuite du tout nucléaire avec les EPR ? Qu'en pensent les citoyens de Cravant ? »

Annexe 4 :

Comité de pilotage du projet éolien porté par VALOREM

Philosophie

Le Comité de pilotage a pour objet de suivre, d'interroger, d'analyser les différentes étapes du projet éolien porté par VALOREM sur notre commune.

Notamment :

- De rencontrer les différents experts qui seront mobilisés par VALOREM et/ou de procéder à la lecture, à l'analyse et aux questionnements des études de faisabilité (eaux souterraines, archéologie, faune terrestre, ornithologie, aérologie, acoustique, etc...).
- De suivre les avis, remarques et conclusions des intervenants tiers partie (le gestionnaire de transport de l'électricité, les autorités administratives telles que pôle ENR45, Dréal, Ademe, Préfecture, ministère de la Défense, ministère de l'écologie, etc...).
- De réaliser des visites de sites éoliens proposés par VALOREM, mais aussi des sites choisis indépendamment par les membres du Comité, en rencontrant aussi des élus locaux, ainsi que des citoyens riverains des parcs éoliens.
- D'écouter les avis, remarques, questions des citoyens de notre commune et d'apporter des réponses en fonction des connaissances du moment.
- Et de toutes actions concourant à l'objectivité la plus exhaustive.

Le Comité de pilotage n'a pas à être « pour ou contre » le projet proposé par VALOREM.

Ce n'est pas son objet.

La raison d'être de ce Comité est de suivre, comprendre, questionner et rendre compte, dans la plus grande transparence (un compte rendu détaillé sera réalisé en commun à l'issue de chaque réunion) de l'état objectif du projet **afin de permettre aux citoyens de notre commune de donner leur avis lors de la consultation publique lorsque le préfet du Loiret en décidera (Octobre 2023 ?)**.